

4.2 Objectifs du projet

- Mise en oeuvre de la politique globale de rénovation urbaine de la Ville de Denain par la résorption des friches industrielles du centre-ville pour renouveler le foncier stratégique.
- Répondre à une demande forte de logements et aux enjeux locaux de diversification de l'offre locative sociale.
- Valoriser le foncier non bâti le long de la ligne de tram et participer ainsi à l'amélioration de l'image de la Ville.
- Répondre aux objectifs de la loi Grenelle et la loi ALUR sur le renouvellement urbain et la densification des espaces de mutation situés en milieu urbain et à proximité des arrêts de TCSP (Transport Collectif en Site Propre).
- Développer une offre de logements de centre ville bénéficiant d'une accessibilité optimum (projet situé entre deux stations de tram).
- Améliorer l'accessibilité du quartier et favoriser les déplacements doux.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Dans une première phase, dont la maîtrise d'ouvrage appartient à l'Établissement Public Foncier Nord-Pas-de-Calais, l'ensemble des constructions du site de projet seront désamiantées (si une présence d'amiante est avérée), puis démolies. Les sols seront purgés jusque -1 mètre. Les éventuelles infrastructures souterraines (Voiries, cuves, etc.) seront purgées et, le cas échéant, dépolluées.

Dans une seconde phase, la Ville de Denain mandatera une maîtrise d'oeuvre pour la conception et la réalisation des voiries et espaces publics et pour l'allotissement du site de projet. Les lots, constituant des entités foncières cohérentes seront vendus à des opérateurs pour la réalisation d'opérations d'aménagement à vocation d'habitat.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

- La voirie à sens unique longeant la ligne de tramway, associée à l'ouverture de l'impasse Ferrer jusqu'à la rue Roger Salengro, aura vocation à compléter la trame urbaine existante du quartier de manière cohérente. Ainsi, l'îlot d'habitation du projet sera accessible sur sa façade Nord et Sud. Cette voirie sera accompagnée de trottoirs confortables et d'une piste cyclable permettant le développement des modes de déplacements doux, notamment pour l'accès aux stations de tramway.
- Les voiries créées à l'intérieur de l'îlot seront des voiries secondaires, à caractère de distribution locale, où la vitesse sera réduite et qui donneront accès aux logements et à des poches de stationnement extérieurs à destination des riverains.
- La placette envisagée dans le coeur du projet a vocation à créer un espace d'aération au coeur du projet urbain, offrant par exemple une aire de jeux pour enfants, ou un espace de détente, à destination des riverains en particuliers.
- Le site de projet offrira un front bâti continu le long de la ligne de tramway qui participera au développement du caractère urbain du secteur. En termes de formes urbaines, il est prévu que le secteur le long du tramway soit constitué de petits collectifs alors que l'intérieur de l'îlot sera plutôt constitué de logements individuels. Une mixité des typologies de logements (T1 au T5 / locatif social/accession) est prévue afin d'assurer une mixité sociale et générationnelle au sein du projet de rénovation urbaine.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Déclaration d'Utilité Publique
- Dossier de déclaration Loi sur l'Eau
- Permis d'aménager
- Autorisation de défrichement: La DDTM a été contactée à ce sujet (M. Noisette) et a confirmé la nécessité de la réalisation d'une demande d'autorisation de défrichement dans le cadre de ce projet. La Ville de Denain est donc actuellement en cours de préparation du dossier de demande d'autorisation de défrichement.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Ce formulaire est rempli dans le cadre de la préparation d'un Dossier de DUP, afin de savoir s'il faut y intégrer, ou non, une étude d'impact. Par ailleurs, la demande d'autorisation de défrichement nécessite également une demande d'étude au cas par cas.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

| Grandeurs caractéristiques | Valeur |
|---|---|
| - Surface de projet | 19 000 m ² |
| - Nombre de logements | 140 |
| - Surface estimée de la placette | 1 000m ² |
| - Surface estimée de voiries principales créées | (255m x 12m) + (75m x 10m) = 3 810 m ² |
| - Surface estimée de voiries secondaires créées | 345m x 8m = 2 760 m ² |
| - Surface boisée estimée | 5 000m ² |

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Le projet de rénovation urbaine se situe sur la commune de Denain, il est délimité par:

- les parcelles AK1041, AK414, AK 808, AK807
- Les fonds de jardin du n° 95 boulevard du Président Kennedy (parcelle AK505) au 59 boulevard du Président Kennedy (parcelle AK487).
- Au sud: la ligne de tramway.

Coordonnées géographiques¹

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Commune de Denain. - Nord-Est: Long. 674 931 00
 Lat. 292 995 47
 Les sept points principaux du projet sont les suivants:
 - Sud: Long. 674 769 08 Lat. 292 812 66 - Sud-Est: Long. 674 950 05
 - Sud-Ouest: Long. 674 728 44 Lat. 292 834 41 Lat. 292 965 70
 - Ouest: Long. 674 753 20 Lat. 292 928 71 - Est: Long. 675 005 93
 - Nord: Long. 674 849 25 Lat. 292 938 87 Lat. 292 973 88

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Le site de projet se compose de trois entités :

- 17 fonds de jardins.
 - La parcelle appartenant à l'entreprise STROH, entreprise de stockage et de récupération de déchets ferreux et non ferreux, actuellement en activité.
 - La parcelle de l'ancienne entreprise VERZELE, entreprise de vente de combustible dont l'activité a cessé depuis 2008.
- Une partie du site étant en friche depuis plusieurs années, une végétation spontanée s'est développée sur une zone environ égale à 5000 m².

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

- PLU de la Ville de Denain, approuvé le 4 juillet 2006, modifié le 25 février 2010.
- Le site appartient à la zone UA: Zone urbaine multi-fonctionnelle affectée à l'habitat, aux commerces, aux services, aux activités non nuisantes et aux équipements publics. Secteur de centre-ville, de forte densité.
- Le site est concerné par deux emplacements réservés: Emplacement n°3 (Liaison Ferrer-Salengro), Emplacement n°13 (Réalisation de logements sociaux dans un secteur qui en est dépourvu).
- SCOT du Valenciennois approuvé le 17 février 2014.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? |
|--|--------------------------|-------------------------------------|-------------------|
| dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| en zone de montagne ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| sur le territoire d'une commune littorale ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| | | | |
|---|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | - Plan de prévention des Risques Inondation "Vallée de la Selle" (hors site de projet) Document prescrit. |
| dans un site ou sur des sols pollués ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le site de projet intègre: - l'entreprise STROH : une entreprise de stockage et de récupération de déchets de métaux ferreux et non ferreux, actuellement en activité et faisant l'objet d'une ICPE. Cette activité peut potentiellement avoir eu un impact sur son environnement. - l'entreprise VERZELE: entreprise de vente de combustible dont l'activité a cessé depuis 2008, qui peut avoir eu un impact sur son environnement. En effet, des cuves de fuel aériennes sont encore présentes sur le site. Ces dernières ont été vidées il y a environ 5 ans. |
| dans une zone de répartition des eaux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| dans un site inscrit ou classé ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité : | Oui | Non | Lequel et à quelle distance ? |
| d'un site Natura 2000 ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le site de projet se situe dans la zone de servitude de protection du monument historique de la Fosse Mathilde. |

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

| Domaines de l'environnement : | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i> |
|--|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Ressources engendre-t-il des prélèvements d'eau ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| est-il excédentaire en matériaux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| est-il déficitaire en matériaux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Milieu naturel est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Une partie de la friche a été re-colonisée par de une végétation spontanée de type arbustre. Cet espace boisé représente environ 5 000 m ² . |
| est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| | | | | |
|--------------------------------|--|--------------------------|-------------------------------------|--|
| | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des risques technologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Risques et nuisances | Est-il concerné par des risques naturels ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des risques sanitaires ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des risques sanitaires ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | | | | |
| Commodités de voisinage | Est-il source de bruit ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des nuisances sonores ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des odeurs ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des nuisances olfactives ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des vibrations ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des vibrations ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| | | | |
|---|---|--|--|
| | <p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p> | | <p>Les voiries créées intégreront la mise en place d'éclairage public conforme aux normes techniques en vigueur.</p> |
| Pollutions | <p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p> | | |
| | <p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p> | | |
| | <p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p> | | |
| Patrimoine / Cadre de vie / Population | <p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p> | | |
| | <p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ? <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> | | <ul style="list-style-type: none"> - Augmentation du nombre d'habitants du quartier. - Déplacement d'une activité économique (entreprise STROH: 1 gérant et 1 employé) |

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Un projet de construction d'habitat est prévu sur un site nommé "le triangle Taffin", situé à proximité du projet de rénovation urbaine Turenne, à l'angle entre la rue Taffin et la rue de Turenne.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Il est indéniable que la mise en oeuvre du projet de rénovation urbaine Turenne nécessite des études approfondies en matière de pollution des sols étant donné les activités (commerce de combustibles, présence de cuves, etc.) ayant existé sur le site. La Ville de Denain, dans le cadre de la requalification de ce site, s'engage donc à mener l'ensemble des études nécessaires afin de déterminer le degré de pollution du site ainsi que les mesures de dépollution nécessaires pour un aménagement du site à vocation d'habitat. L'EPF NPDC, maître d'ouvrage pour les travaux de démolition, étant compétent pour le traitement des sites et sols pollués, pourra accompagner la collectivité dans cette démarche.

Pour autant, le site ne semble pas présenter de caractéristiques environnementales remarquables pouvant être mis en danger par un projet d'aménagement. En effet, l'espace boisé d'environ 5000m² ne semble pas constituer un élément de valeur du point de vue environnemental (arbustes). Le projet de rénovation urbaine permettra, au contraire, de nettoyer le site des potentielles pollutions existantes.

En cela, et considérant la nécessité de réalisation d'études de pollution, la Ville de Denain ne juge pas nécessaire de mener une

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

| Objet | | |
|-------|--|-------------------------------------|
| 1 | L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 2 | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 3 | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 4 | Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 5 | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; | <input type="checkbox"/> |

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

| Objet |
|---|
| Annexe 1: informations relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire |
| Annexe 2: Plan de situation 1/25000 |
| Annexe 3: Repérage photographique |
| Annexe 4a: Principe d'aménagement du projet |
| Annexe 4b: Projet urbain |
| Annexe 5: Photo aérienne du projet |
| Annexe 6: Périmètre du projet |
| Annexe 7: Emplacements réservés |
| Annexe 8: Zone de protection monument historique |
| Annexes 9: Photos de la zone boisée |
| |
| |
| |

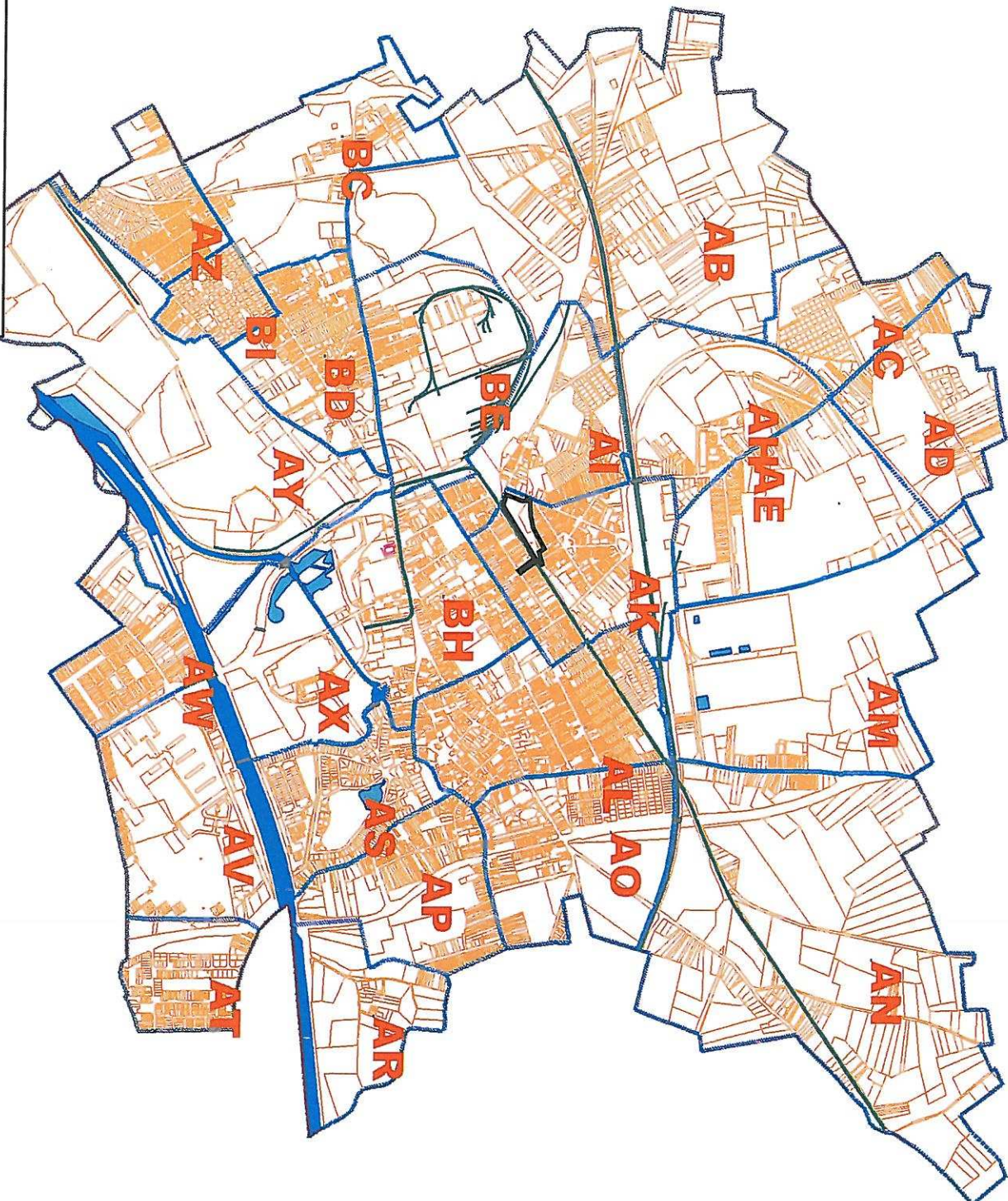
9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

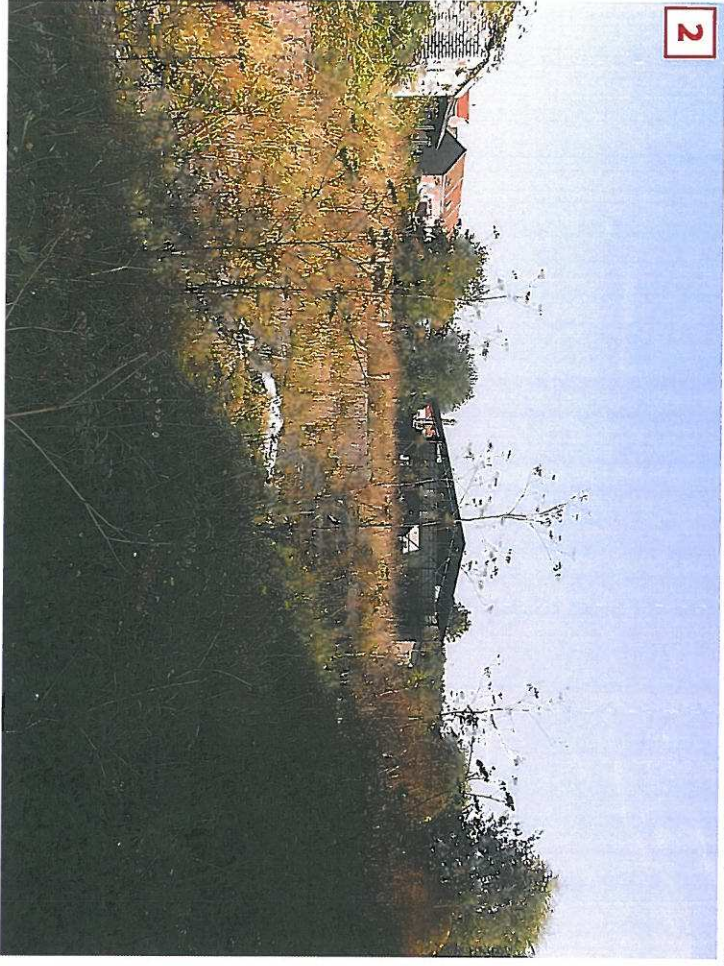
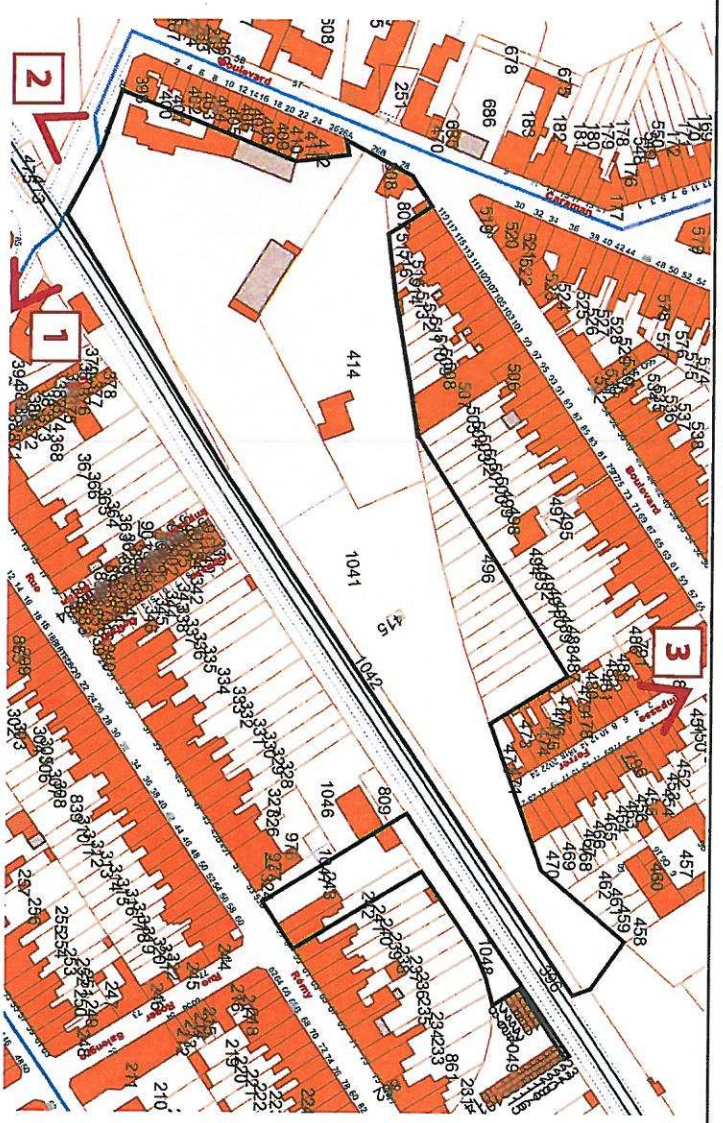
Fait à le,

Signature

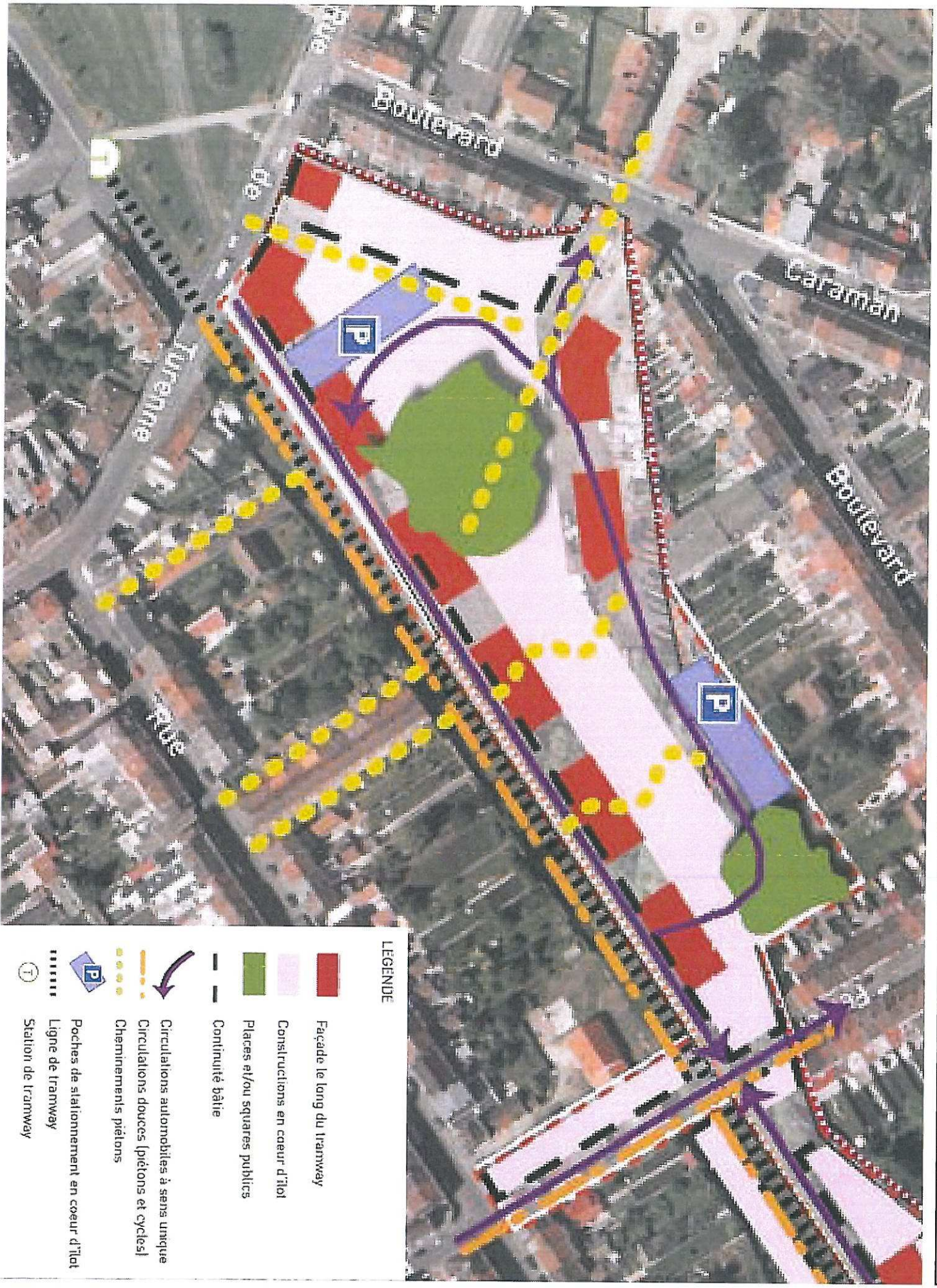
ANNEXE 2 : PLAN DE SITUATION AU 1/25000 - PROJET DE RENOVATION URBAINE TURENNE



ANNEXE 3 : Repérage photographique du site de projet



ANNEXE 4a : PLAN DES PRINCIPES D'AMENAGEMENT - PROJET DE RENOVATION URBAINE TURENNE



LEGENDE

- Facade le long du tramway
- Constructions en coeur d'ilot
- Places et/ou squares publics
- Continuité bâtie
- Circulations automobiles à sens unique
- Circulations douces (piétons et cycles)
- Cheminement piétons
- Poches de stationnement en coeur d'ilot
- Ligne de tramway
- T Station de tramway

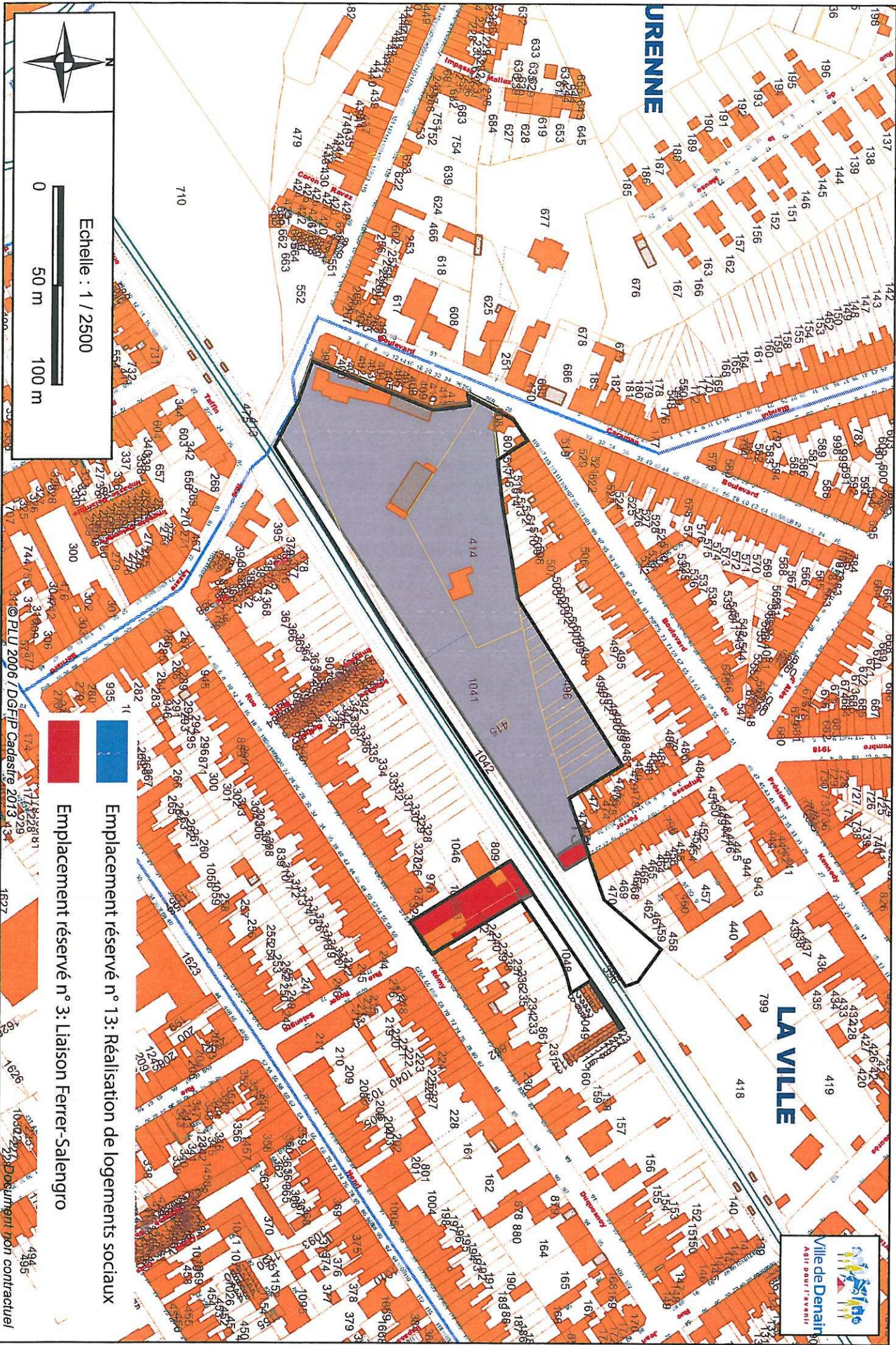
ANNEXE 4b : PLAN DU PROJET DE RENOVATION URBAINE TURENNE



ANNEXE 5 : PHOTO AERIENNE DU PROJET DE RENOVATION URBAINE TURENNE



ANNEXE 7 : EMBLEMENTS RESERVES INSCRITS AU PLU



ANNEXE 9 : PHOTOS DE L'ESPACE BOISE SITUE SUR LA PARCELLE AK1041

